



ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

« La Weinbourgeoise – Frejzitt fer Winbùri », association régie par la loi de 1904, organise un concours photographique, libre et gratuit.

Le concours se déroule du 2 déc. 2017 au 15 nov. 2018

ARTICLE 2 – THÈME

« Weinbourg, notre village et ses alentours »

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs du village à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. La participation de photographes professionnels sera refusée.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et fournir à l'association organisatrice une autorisation écrite des éventuelles personnes identifiables sur la photo.

Une seule participation par saison – par l'envoi de trois photos au maximum – par personne est acceptée.

Les images primées seront utilisées par les organisateurs en dehors du concours pour :

- Réaliser une exposition dans le village,
- Organiser un vernissage avec remise de prix et
- Réaliser des produits de promotion du village (affiches, cartes postales ...).

En déposant leurs photos au concours (3 au maximum par saison), les participants acceptent qu'elles soient utilisées à ces fins.

Les photos doivent avoir été prises dans le village de Weinbourg ou sur son ban.

Les photos devront être envoyées au format numérique « JPG » en pièce attachée d'un courriel à :

concoursphoto@weinbourg.com

La taille des photos sera au minimum de 12 millions de pixels.

Le nom des fichiers photo devra être sous la forme « nom-prenom-date-titre.jpg »

Le courriel devra comporter pour objet : « Concours photo-nom-prénom »

Le corps du courriel comprendra :

- La date et le lieu exact de chaque prise de vue,
- Un commentaire de maximum 300 caractères,
- Les nom et prénom du participant,
- L'adresse postale et les numéros de téléphone – portable et fixe – du participant et
- L'adresse courrielle du participant.
- Une attestation sur l'honneur que les photos sont des œuvres personnelles.

Les courriels et images ne respectant pas ces critères seront éliminés.

Article 4 – CONCOURS EN 4 TEMPS

	Lancement	Terme	Publication des lauréats de la saison
Photos d'hiver	2 déc. 2017	20 mars 2018	8 mai 2018 – Fête des Jardiniers
Photos de printemps	21 mars 2018	21 juin 2018	13 juillet 2018 – Bal du 13 juillet
Photos d'été	22 juin 2018	1 ^{er} sept. 2018	28 oct. 2018 - Messti
Photos d'automne	2 sept. 2018	15 nov. 2018	1 ^{er} déc. 2018 – Soirée Vin chaud

ARTICLE 5 : CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront évaluées par le jury sur leur valeur technique et artistique ainsi que sur la mise en valeur des habitants et/ou du patrimoine bâti, forestier ou champêtre de la commune de Weinbourg.

ARTICLE 6 : PRIX POUR L'ANNEE

1^{er} prix : Repas dégustation pour 2 personnes au « Bois Flotté »

2^{ème} prix : Panier garni « Jérôme Lefèvre »

3^{ème} prix : Coffret 3 bouteilles de vin « Petit Poucet »

Pour les 3 premiers de chaque saison : tirage A3 de leur image offert à l'issue de l'exposition dans la commune

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 7 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées dans la commune de Weinbourg et publiées dans le bulletin communal, le « Winbùrjer Blättl ».

Elles pourront également être exposées à l'Office de tourisme d'Ingwiller ou dans tous lieux fréquentés par les touristes.

ARTICLE 8 : ANNONCE DES RESULTATS

Les participants seront informés par voie courrielle de la liste des gagnants et les résultats seront dévoilés sur le site de l'association à l'adresse <http://www.weinbourg.com/category/laweinbourgeoise> .

ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX

Les gagnants des trois premiers prix retireront leur prix à l'occasion de la remise de prix (voir Article 4). Les gagnants suivants se verront remettre leur prix à la fin de la période d'exposition.

ARTICLE 10 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera constitué de trois personnes neutres (photographe, graphiste, artiste) choisies par l'association « La Weinbourgeoise – Frejzitt fer Winbùri ».

ARTICLE 11 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos de toute nature réprimée par les lois en vigueur.

En remettant ses photos, chaque participant accepte ce règlement et ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 12 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur des photos soumises. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à leur diffusion.

Il fournira à l'association organisatrice une autorisation écrite des éventuelles personnes identifiables sur les photos.

En participant au concours, l'auteur des photos accepte que ses œuvres soient placées sous licence CC BY-NC-SA 3.0 (citation de l'auteur, pas d'utilisation commerciale, possibilité de modification des œuvres et de montage photo) ; cf. <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr> .

ARTICLE 13 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, l'association « La Weinbourgeoise – Frejzitt fer Winbùri » se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 14 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation pure et simple de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.